Mairie DE P O U L D R E U Z I C 29710

Téléphone: 02.98.54.40.32 **Télécopie**: 02.98.54.77.33 **E-mail**: mairie@pouldreuzic.fr

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le quinze juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe RONARC'H

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2014

<u>Présents</u>: Monsieur Philippe RONARC'H, Madame Michelle BUREL, Monsieur Hervé LE COZ, Madame Nelly VIVIEN, Monsieur Claude DONNADIEU, Madame Josée JOLIVET, Monsieur Didier BODÉNAN, Madame Christelle GUEZENGAR, Monsieur Jean Pierre KERSALÉ, Madame Alexandra MAREC, Monsieur PÉRENNOU Patrick, Madame Claudie SIMON, Monsieur Bernard LE GOFF, Madame Armelle RONARC'H, Monsieur Guy ANDRO, Monsieur Jean Luc CALVEZ, Monsieur Eric BOURDON, Madame Monique KERVEILLANT.

Absente:

Madame Michèle CALLOC'H qui donne procuration à Madame Monique KERVEILLANT

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Josée JOLIVET a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Objet : délibération n°00045/2014 - Désignation d'un élu sécurité routière

La candidature de Monsieur Guy ANDRO est proposée. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Objet : délibération n°00046/2014 - Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de dératisation avec l'Entreprise FARAGO

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Entreprise FARAGO de Quimper : un passage annuel en dératisation dans les exploitations agricoles, les lieux publics susceptibles d'abriter des rats ainsi que chez les particuliers qui se seront inscrits en mairie.

Coût annuel pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 : 2 123.00 € HT, soit 2 547.10 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Objet : délibération n°00047/2014 - Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la signature d'un abonnement avec l'entreprise 1&1 - hébergeur informatique (site web, adresses mails...)

Monsieur Patrick PERENNOU présente ce dossier : chaque élu pourra avoir une adresse internet (personnelle) spécifique et un nouveau site internet sera créé.

Coût annuel : 14,28 € la 1ère année, 43,08 € les années suivantes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire cet abonnement avec l'entreprise 1&1.

Objet : délibération n°00048/2014 - Demande de subvention à déposer auprès du Conseil Général pour les travaux maritimes au port de Penhors

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 entreprises ont fourni un devis :

L'entreprise LE MARC pour un montant de 19 032,00 € TTC L'entreprise SPAC pour un montant de 17 988,00 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SPAC et demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Conseil Général.

Objet : délibération n°00049/2014 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signature de la convention à intervenir avec le CNFPT (délégation Bretagne) pour la formation du personnel communal

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin d'organiser la formation du personnel communal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Objet: délibération n°00050/2014 - rapport sur le service déchets - année 2013

Monsieur le Maire donne lecture du rapport présenté en conseil communautaire le 25 juin 2014 (diaporama annexé) Le conseil municipal prend acte.

Objet : délibération n°00051/2014 - rapport sur le service assainissement - année 2013

Monsieur le Maire donne lecture du rapport présenté en conseil communautaire le 25 juin 2014 (diaporama annexé) Le conseil municipal prend acte.

Objet : délibération n°00052/2014 - rapport sur le service eau - année 2013

Monsieur le Maire donne lecture du rapport présenté en conseil communautaire le 25 juin 2014 (diaporama annexé). Il est rappelé que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a pris la compétence « eau » depuis le 1^{er} janvier 2014. Le conseil municipal prend acte.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire donne réponse aux questions écrites de Monsieur Jean Luc CALVEZ concernant l'aménagement du Site Guichaoua :
- Le 23 mars 2009 : Les services des Domaines l'ont évalué à : 140 000 euros (marge de négociation de 10%). Coût de l'acquisition par l'Etablissement Foncier de Bretagne : 265 000 euros, coût de la démolition du site 117 000 euros.
- Le 22 juillet 2011 : l'Etablissement Foncier de Bretagne écrit « Une première approche financière de ce dossier tend déjà à confirmer l'idée qu'il ne sera pas possible de maintenir le musée du patrimoine sur le site. »

- Le 20 novembre 2013 : La SAFI, Société d'Aménagement du Finistère, estime le coût de la réhabilitation du musée à 500 000 euros et les travaux sur l'école à 850 000 euros. La SAFI écrit « il semblerait possible d'optimiser l'occupation foncière par une rationalisation des espaces publics, et leur optimisation au regard des besoins et des usagers. »
- Le 28 février 2014 : Mme Marie Thérèse Gourlaouen, Maire de Pouldreuzic, informe que la destruction aurait lieu en automne.
- Le 13 mars 2014: la SAFI écrit « la première étude de faisabilité a permis de montrer la difficulté d'aménagement du site qui dépend notamment de l'avenir du hangar et de sa déconstruction partielle ou totale ». Elle conclut : « le projet d'aménagement demande un investissement financier très important pour la commune de Pouldreuzic. Il est nécessaire de chercher un maximum de subventions pour réduire la participation communale... Vu le contexte économique et les incertitudes sur certains points du projet, la SAFI et le Conseil Général indiquent qu'il est préférable d'attendre avant de lancer la phase opérationnelle de l'opération d'aménagement ».
- Le 14 mars 2014 : l'Etablissement Foncier de Bretagne, informe Madame Le Maire « Démolir en plusieurs fois coûte plus cher qu'en une seule fois... »
- Le 20 juin 2014 : Le cabinet YK Conseil informe que le budget -projet extension et réhabilitation- fait par la précédente municipalité était estimé à 1 580 000 euros.

M le Maire précise que compte tenu de toutes ces informations, du travail effectué depuis avril 2014 et des différentes réunions avec la SAFI et l'EFB, la nouvelle municipalité a décidé de revoir totalement le projet et de demander au cabinet YK Conseil de proposer un nouveau projet qui se situe au centre bourg. Le coût de ce nouveau projet d'école comprenant sept classes neuves est estimé à 1 485 000 euros. Il ajoute qu'un projet d'école neuve, est d'un projet ambitieux et que travailler activement pour que ce projet soit intercommunal est fortement encouragé par les financeurs. Des subventions plus importantes pourraient alors être accordées.

M le Maire rappelle qu'il n'a jamais dit qu'il était impossible de construire une école sur le site Guichaoua. Cependant, au vu du coût d'achat du terrain, il est nécessaire de prendre en compte l'optimisation et la rationalisation des bâtiments publics sur ce site.

Concernant le diagnostic de dépollution du site Guichaoua, les organismes que nous avons rencontré, la SAFI et l'Etablissement Foncier de Bretagne, nous ont informés qu'il fallait être méfiant concernant la faible pollution du site.

Monsieur Éric BOURDON demande à combien est évalué le terrain sur lequel sera réalisé le projet d'une école neuve. Monsieur le Maire souligne que la commune en est déjà propriétaire.

- Monsieur le Maire donne lecture des subventions obtenues: 80 000 euros reportés sur le projet de l'école neuve au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) donnés par l'Etat et 19 000 euros attribués par la Région Bretagne pour la démolition d'une friche industrielle en centre bourg.
- Signature d'une convention avec La Poste pour que les facteurs puissent prendre leur pause déjeuner dans le local « banque alimentaire ». En contrepartie, le courrier départ est relevé, gratuitement, en fin de matinée.
- Mademoiselle Maëlle BONIZEC a été recrutée pour recevoir les visiteurs à la maison de Pierre Jakez Hélias et ouvrir l'office du tourisme le samedi matin, dans la salle polyvalente Pierre Jakez Hélias, suite à une demande importante des estivants.
- Le toit de la Chapelle de Penhors a subi des dégâts : Monsieur Jean Michel PEUZIAT a été contacté pour une intervention.
- Travaux rue de la mer: la signalétique verticale sera faite fin août, la signalétique horizontale est inversée volontairement, sur les conseils du Conseil Général, pour freiner la vitesse. Monsieur Eric BOURDON trouve cela dangereux et demande si des panneaux « vous avez la priorité » ou « vous n'avez pas la priorité » peuvent être rajoutés.

• Un dispositif d'aide pour les artisans a été mis en place par le Conseil Général suite aux dégâts occasionnés par la tempête. Les formulaires sont disponibles en mairie.

Monsieur Jean Luc CALVEZ redemande des précisions sur les points vu précédemment. Monsieur le Maire, ayant déjà répondu, ne donne pas suite et lève la séance à 19h50 en souhaitant à tous de bonnes vacances.

Récapitulatif des délibérations du 15 juillet 2014

Délibération n°00045/2014 – Désignation d'un élu sécurité routière

Délibération n°00046/2014 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de dératisation avec l'Entreprise FARAGO

Délibération n°00047/2014 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la signature d'un abonnement avec l'entreprise 1&1 – hébergeur informatique (site web, adresses mails...)

Délibération n°00048/2014 – Demande de subvention à déposer auprès du Conseil Général pour les travaux maritimes au port de Penhors

Délibération n°00049/2014 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signature de la convention à intervenir avec le CNFPT (délégation Bretagne) pour la formation du personnel communal

Délibération n°00050/2014 – rapport sur le service déchets – année 2013

Délibération n°00051/2014 - rapport sur le service assainissement - année 2013

Délibération n°00052/2014 - rapport sur le service eau - année 2013

Philippe RONARC'H	Patrick PÉRENNOU		
Michelle BUREL	Claudie SIMON		
Hervé LE COZ	Bernard LE GOFF		
Nelly VIVIEN	Armelle RONARC'H		
Claude DONNADIEU	Guy ANDRO		
Josée JOLIVET	Jean Luc CALVEZ		
Didier BODÉNAN	Michèle CALLOC'H	Procuration Monique KERVEILLANT	à
Christelle GUEZENGAR	Eric BOURDON		
Jean-Pierre KERSALÉ	Monique KERVEILLANT		
Alexandra MAREC			